

**Venez vous informer
et donner votre avis !**

DU 17 AVRIL AU 25 SEPTEMBRE 2019



DÉBAT PUBLIC PLAN NATIONAL
DE GESTION DES MATIÈRES
ET DES DÉCHETS
RADIOACTIFS

5^e édition
2019 - 2021

RENCONTRE DU DÉBAT

TOURS le 09/07/2019

**La gestion des matières et déchets radioactifs :
impacts sanitaires et environnementaux**

cndp

Commission nationale
du **débat public**

**Vous donner la parole
et la faire entendre.**

Le rôle de la commission particulière

La commission anime le débat pour vous permettre :

- De vous **informer** sur le PNGMDR et ses enjeux
- De vous exprimer et **donner votre avis**
- **D'éclairer les autorités responsables** de la gestion des matières et déchets radioactifs



La commission particulière est **composée de huit membres**, nommés par la CNDP, venant d'horizons professionnels différents et complémentaires. Ils sont **indépendants des maîtres d'ouvrage** et des acteurs du débat et s'engagent à faire preuve de neutralité et de réserve. Ils veillent au respect de la transparence, de l'argumentation et de l'équivalence de traitement dans le débat public.



L'objet du débat public

Le débat public porte sur la 5e édition du Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR).

Il doit permettre à chacun de se saisir :

- Des **objectifs de ce plan**
- Du **contexte** et des **enjeux** de gestion de chaque filière
- Des **modalités** de gestion actuelles et des perspectives au regard des besoins futurs



Les objectifs du plan sont notamment les suivants :

- Dresser le bilan des modes de gestion existants
- Recenser les besoins prévisibles d'installations (avec les capacités nécessaires et les durées)
- Déterminer les objectifs pour les déchets ne faisant pas l'objet d'un mode de gestion définitif
- Mettre en œuvre des recherches et études

Le programme de la soirée

◆ 1e PARTIE DE SOIRÉE : Présentation du sujet

- Présentation des enjeux du plan national de gestion des matières et déchets radioactifs – **Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) et Autorité de sûreté nucléaire (ASN)**
- Présentation des données fondamentales sur les effets ionisants et la radioprotection (outils, gestion des différents types de déchets, etc.) – **Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN)**
- Présentation de la surveillance citoyenne – **Association de contrôle pour la radioactivité dans l'Ouest (ACRO)**

Le programme de la soirée

- Présentation des impacts de l'industrie nucléaire sur la santé des riverains des installations nucléaires de base – **Association Qualité de Vie**
- Présentation de la surveillance et des impacts des centres de stockage – **Agence nationale de pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA)**

◆ 2e PARTIE DE SOIRÉE : Échange avec la salle



..... Les valeurs fondamentales de la CNDP

L'indépendance

La CNDP est indépendante du Gouvernement, du Parlement, des collectivités territoriales et des maîtres d'ouvrage (publics et privés) qui la saisissent.

La neutralité

La CNDP, les commissions particulières et les garants n'expriment pas d'avis sur les projets, plans ou programmes.

La transparence

La CNDP veille à ce que toutes les informations et études disponibles sur les projets, plans et programmes soient mises à disposition du public. Elle peut demander la réalisation d'expertises complémentaires comprenant des informations complètes et pluralistes.

L'égalité de traitement

La CNDP met tout en œuvre pour que chaque citoyen, quel que soit son statut ou son opinion, puisse s'exprimer librement dans le respect de chacun.

L'argumentation

La CNDP veille à ce que le débat public et la concertation soient l'expression de points de vue et de controverses argumentés. Ils ne sont ni un sondage ni un référendum.



Suzelle LALAUT

Adjointe au chef du bureau des
énergies renouvelables
DGEC



Igor SGUARIO

Adjoint à la cheffe du bureau de la
gestion des déchets radioactifs de la
direction des déchets, des installations
de recherche
ASN

Alain RANNOU
Adjoint au directeur de la santé
IRSN

Philippe RENAUD

Chargée de mission auprès du
directeur de l'environnement
IRSN

Christophe SERRES

Chef du service d'expertise et
d'étude en radioprotection des
populations et de la radioactivité
dans l'environnement

IRSN

Dominique LAURIER

**Chef du Service de recherche sur les
effets biologiques et sanitaires des
rayonnements ionisants**

IRSN

Christophe BARBEY

Représentant l'association pour le
contrôle de la Radioactivité dans
l'Ouest (ACRO)

Mariette GERBER
Médecin épidémiologiste
INSERM

Michel GUÉRITTE
Président de l'association
Qualité de Vie

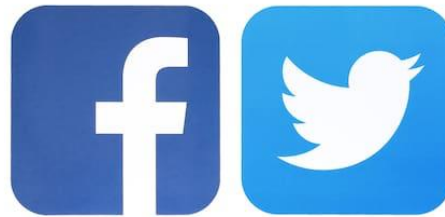
Patrice TORRES

Directeur des opérations industrielles
ANDRA

Les prochaines rencontres



Retrouvez le détail des événements du débat sur notre site internet : pngmdr.debatpublic.fr



shutterstock.com • 387717475



Une plateforme participative est également à votre disposition sur le site internet pour laisser un avis ou poser une question. Retrouvez-la sur le site internet pngmdr.debatpublic.fr



Merci de votre attention

DÉBAT PUBLIC PLAN NATIONAL
DE GESTION DES MATIÈRES
ET DES DÉCHETS
RADIOACTIFS
5^e édition
2019 - 2021



Présentation du programme de la soirée

Le programme de la soirée

- ◆ **1e PARTIE DE SOIRÉE : les organisateurs du débat**
 - **Présentation de Chantal JOUANNO – Présidente de la CNDP** - Présentation de la CNDP, pourquoi ce débat et quelles sont ses particularités ?
 - **Présentation d'Isabelle HAREL-DUTIROU – Présidente de la CPDP** - Présentation de la commission, de son rôle, du travail de préparation du débat
 - **Présentation de Virginie SCHWARZ (DGEC) – Directrice de l'énergie, Jean-Luc LACHAUME (ASN) – Commissaire**
 - **Présentation d'Isabelle HAREL-DUTIROU – Présidente de la CPDP** - Les enjeux du débat proposés par la CPDP
 - **Présentation de Michel BADRÉ - Membre de la CPDP** - La démarche de clarification des controverses techniques

Le programme de la soirée

◆ 2e PARTIE DE SOIRÉE : les acteurs du débat

- **Présentation de Laurence PIKETTY** – Administrateur général adjoint – **CEA**
- **Présentation de Jean-François JULLIARD** – Directeur général – **GREENPEACE**
- **Présentation de Jean-Michel ROMARY** - Directeur Maîtrise d'ouvrage, Démantèlement et Déchets - **ORANO**
- **Présentation de Bernard LAPONCHE** – Expert - **GLOBAL CHANCE**
- **Présentation d'Olivier GIRAUD** - Directeur de la ligne Projets Nouvelles Solutions industrielles – **EDF**
- **Présentation de Michel DUBROMEL** – Président

◆ 3e PARTIE DE SOIRÉE : Echanges avec la





Chantal jouanno

Présidente de la cndp

..... Les valeurs fondamentales de la CNDP

L'indépendance

La CNDP est indépendante du Gouvernement, du Parlement, des collectivités territoriales et des maîtres d'ouvrage (publics et privés) qui la saisissent.

La neutralité

La CNDP, les commissions particulières et les garants n'expriment pas d'avis sur les projets, plans ou programmes.

La transparence

La CNDP veille à ce que toutes les informations et études disponibles sur les projets, plans et programmes soient mises à disposition du public. Elle peut demander la réalisation d'expertises complémentaires comprenant des informations complètes et pluralistes.

L'égalité de traitement

La CNDP met tout en œuvre pour que chaque citoyen, quel que soit son statut ou son opinion, puisse s'exprimer librement dans le respect de chacun.

L'argumentation

La CNDP veille à ce que le débat public et la concertation soient l'expression de points de vue et de controverses argumentés. Ils ne sont ni un sondage ni un référendum.



Isabelle HAREL-DUTIROU

Présidente de la cPdp

Le rôle de la commission particulière

La commission anime le débat pour vous permettre :

- De vous **informer** sur le PNGMDR et ses enjeux
- De vous exprimer et **donner votre avis**
- **D'éclairer les autorités**

La commission particulière est **composée de huit membres**, nommés par la CNDP, venant d'horizons professionnels différents et complémentaires.

Ils sont indépendants des maîtres d'ouvrage et des acteurs du débat et s'engagent à faire preuve de neutralité et de réserve. Ils veillent au respect de la transparence, de l'argumentation et de l'équivalence de traitement dans le débat public.



L'objet du débat public

Le débat public porte sur la 5e édition du Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR).

Il doit permettre à chacun de se saisir :

- Des **objectifs de ce plan**
- Du **contexte** et des **enjeux** de gestion de chaque filière
- Des **modalités** de gestion actuelles



Les objectifs du plan sont notamment les suivants :

- Dresser le bilan des modes de gestion existants
- Recenser les besoins prévisibles d'installations (avec les capacités nécessaires et les durées)
- Déterminer les objectifs pour les déchets ne faisant pas l'objet d'un mode de gestion définitif
- Mettre en œuvre des recherches et études

Les caractéristiques de ce débat

Un débat particulier portant non pas sur un projet mais sur un plan, c'est-à-dire sur un **outil de programmation**.

Un débat portant sur des sujets présentant des enjeux techniques, éthiques, économiques et ayant pu susciter des **controverses**.

D'où les questions préalables posées à la commission particulière :

→ La nécessité de **définir le périmètre du débat** en proposant aux citoyens de débattre des sujets incontournables, sans exhaustivité

→ La recherche d'une **participation la plus large possible**, à la fois de tous les acteurs concernés et de tous les citoyens **sur**

l'ensemble du territoire



Les principes retenus par la commission

→ **Un principe de réalité** : un débat ouvert à tous, sur tous les sujets, sans restrictions

→ **Un principe de proximité** : l'organisation de rencontres du débat à la fois dans des grandes villes mais également dans toute la France, souvent au plus près des lieux directement concernés

→ **Un principe de pluralité des expressions** : la commission veille à ce que toutes les personnes participant au débat puissent s'exprimer en sachant que toutes les opinions sont prises en compte de la même façon et dans le respect de chacun

→ **Un principe de respect de la mission de la commission** : le débat porte sur la gestion des

matières et des déchets radioactifs et il appartient à la commission de permettre précisément l'expression des citoyens sur ce sujet



VIRGINIE SCHWARTZ

DIRECTRICE DE L'ÉNERGIE

DGEC



Jean-LUC LACHAUME

COMMISSAIRE

ASN



Présentation des modalités du débat



Isabelle HAREL-DUTIROU

Présidente de la cPdp

Le dispositif du débat

Le débat public se tiendra **du 17 avril 2019 au 25 septembre 2019**. Pendant six mois, la commission particulière organisera à travers toute la France des réunions publiques généralistes et des rencontres thématiques.

Des démarches spécifiques et inédites, telles que la participation d'un groupe de citoyens témoins « **le groupe miroir** » ou d'un groupe de jeunes « **l'atelier de la relève** » sont organisées pour recueillir le point de vue des citoyens.

Le débat public c'est :

- 7 réunions généralistes
- 16 rencontres du débat
- 1 site internet :

pngmdr.debatpublic.fr

- 1 plateforme participative

→ 1 compte Facebook et 1 compte

twitter



Les thématiques du débat (1/2)

Après avoir rencontré les acteurs du débat, la commission particulière propose aux citoyens de discuter des sujets suivants :

- Les questions éthiques (leg aux générations futures, les risques)
- La gestion des déchets de très faible activité (TFA)
- Les déchets issus de la conversion de l'uranium
- Le retraitement des combustibles usés (monorecyclage, multirecyclage)
- L'entreposage des combustibles usés
- Les alternatives au stockage géologique des déchets de haute activité vie longue (HAVL)
- Le transport des substances radioactives

Les thématiques du débat 2/2

Après avoir rencontré les acteurs du débat, la commission particulière propose aux citoyens de discuter des sujets suivants :

- Les questions de santé publique et d'environnement
- Les déchets historiques
- Les anciens sites miniers
- Le coût et le financement de la gestion des matières et déchets radioactifs
- Les déchets issus d'un accident nucléaire
- La recherche de solutions de gestion pour les déchets de faible activité vie longue (FA-VL)
- La gouvernance

La clarification des controverses

La **démarche de clarification des controverses techniques** vise à apporter au public non spécialiste mais soucieux de disposer d'une bonne information technique, les informations permettant de comprendre les différences d'argumentations exprimées par des experts ou des organismes institutionnels, sur des questions relevant de ce plan.



Cette démarche a été initiée par la CPDP. Les participants sont : l'Andra, IRSN, EDF, Orano, le CEA, Wise Paris, Global Chance, France Nature Environnement (FNE), la CLI de Cruas.



Avec leur accord, les maîtres d'ouvrage n'ont pas été invités à s'exprimer dans cette démarche, le dossier du maître d'ouvrage du débat public ayant vocation à exprimer leurs propres prises de position.



La clarification des controverses (1/2)

La démarche a examiné 7 domaines, identifiés avec les acteurs :

- Le monorecyclage des combustibles usés
- Le multirecyclage
- L'entreposage
- Le démantèlement des réacteurs graphite-gaz
- La gestion des déchets TFA
- Le projet Cigéo
- Les alternatives à ce projet

La clarification des controverses (2/2)

La méthode comporte plusieurs étapes :

- L'expression précise des questions posées
- L'expression des points de vue argumentés sur chaque question
- Le recueil des contre-argumentations
- Les réponses à ces contre-arguments
- La synthèse par la CPDP

Les participants : ANDRA, CEA, CLI Cruas, EDF, FNE, Global Chance, IRSN, Orano, Wise-Paris